

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 MARS 2017

COMPTE-RENDU :

Le sept mars deux mil dix-sept à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Martine COUET, Maire.

Etaient présents :

Mesdames ~~Hélène BARRÉ~~ (pouvoir donné à Sylvie LE DRÉAU), ~~Christelle CORVAISIER~~ (pouvoir donné à Eric PANCHEVRE), Sylvie LE DRÉAU, Lydia DESBOIS, ~~Valérie MUSSARD~~, Sandrine DEMAYA (pouvoir donné à Martine COUET), Nicole GUYON.

Et Messieurs Dominique COLIN, ~~Miguel FIMIEZ~~, Claude JOUSSE, ~~Cyrille OLLIVIER~~ (pouvoir donné à Dominique COLIN), Eric PANCHEVRE dans leurs fonctions de conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Madame Lydia DESBOIS a été nommée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

1. Finances : Débat d'orientation budgétaire
2. Aménagement du centre-bourg : Lancement de l'appel d'offres pour la maîtrise d'œuvre
3. Mise en conformité école : Lancement de l'appel d'offres pour les travaux de plâtrerie ; demande de subvention DETR
4. Finances : Actualisation des indemnités du maire, des adjoints et des conseillers délégués ; Remboursement de frais ; Demande de subvention pour voirie
5. Personnel communal : Demande de travail à temps partiel
6. Comptes rendus de commissions communales et communautaires
7. Questions diverses.

Le compte-rendu du 7 mars 2017 est adopté à l'unanimité.

1/ FINANCES : DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

Sont présentés les résultats de l'exercice 2016, ainsi que les propositions pour le budget primitif 2017 validées par la commission finances. Ces propositions ne sont pas définitives, la Commune attendant encore des notifications concernant les recettes (dotations, produit des taxes...).

Au vu des résultats 2016 et compte tenu de l'endettement (deux emprunts se sont terminés en 2016), la capacité de désendettement est passée de 5,59 années à 2,51 années.

2/ AMÉNAGEMENT DU CENTRE-BOURG : LANCEMENT DE L'APPEL D'OFFRES POUR LA MAITRISE D'ŒUVRE

Madame le Maire donne la parole à Dominique COLIN, conseiller municipal délégué à l'aménagement en agglomération.

Dominique COLIN présente l'étude du CAUE concernant la requalification du centre-bourg de Voivres. La commission aménagement a validé la programmation des travaux du tronçon place de l'Eglise – rue de la Mairie (jusqu'au château d'eau).

Délibération :

Après présentation du projet travaillé par la commission aménagement et le CAUE, Madame le Maire propose de lancer une consultation pour la maîtrise d'œuvre des travaux d'aménagement du bourg (de la place de l'Eglise jusqu'à la rue de la Mairie - château d'eau).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à lancer cet appel d'offres dans le cadre d'une procédure adaptée.

Par ailleurs, la maison située 3 place de l'Eglise étant en vente, la question s'est posée de son acquisition. Mais pour en faire quoi ? La rénover et la louer, la détruire ...

Martine COUET déplore qu'une des maisons les plus anciennes du bourg soit démolie, malgré le fait qu'elle soit en mauvais état.

Il est décidé d'attendre.

3/ MISE EN CONFORMITÉ ÉCOLE : LANCEMENT DE L'APPEL D'OFFRES POUR LES TRAVAUX DE PLÂTRERIE, DEMANDE DE SUBVENTION DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX

3-1/ Lancement de l'appel d'offres pour les travaux de plâtrerie

Madame le Maire donne la parole à Eric PANCHEVRE, conseiller municipal délégué aux bâtiments.

Les travaux de chauffage à l'école commenceront semaine 12.

Les travaux d'isolation/plâtrerie ne devant avoir lieu qu'à l'été 2017, CLIM-MA propose de soustraire l'isolation de la chaufferie de manière à ce que tout ce qui concerne la partie chaufferie ne soit fait qu'en une fois (moins de risque d'endommagement ultérieur). Des devis vont donc être demandés très rapidement. Si cette sous-traitance se met en place dans les délais (les travaux doivent avoir été exécutés avant le 5 avril), il propose que la partie concernant la chaufferie soit retirée du marché

Délibération :

Madame le Maire rappelle qu'un appel d'offres avait été lancé en mai 2016 pour les travaux relatifs au lot plâtrerie/ peintures/ faux-plafonds du marché de mise en conformité incendie de l'école des Vallées (travaux préconisés par la Commission de sécurité). La consultation s'était révélée infructueuse faute de candidats.

Madame le Maire propose de relancer cet appel d'offres pour une programmation des travaux à l'été 2017. Le cahier des charges reste identique.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à lancer cet appel d'offres dans le cadre d'une procédure adaptée.

La chaudière bois sera livrée le 5 avril. Le démontage du silo à granulés est programmé le 20 avril. Celui-ci ayant été rempli récemment, il faut trouver une solution pour la reprise des granulés de bois.

3-2/ Demande de subvention Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux

Délibération :

Dans le cadre de la dotation d'équipement des territoires ruraux 2017, le projet « Mise en sécurité incendie de l'école des Vallées » est susceptible d'être éligible.

Après délibération, le conseil municipal adopte le projet précité, décide de solliciter le concours de l'Etat et arrête les modalités de financement suivantes :

Origine des financements	Montant
Maître d'ouvrage	8 700
Fonds européens	
DETR	12 000
FNADT	
Conseil Régional	
Conseil Général	
FSIL	22 800
Autre public	
Fonds privés	
TOTAL	40 000

Le conseil,

- **Autorise** Madame le Maire à déposer une demande au titre de la DETR 2017
- **Atteste** de l'inscription du projet au budget de l'année 2017
- **Atteste** de l'inscription des dépenses en section d'investissement
- **Atteste** de la compétence de la collectivité à réaliser les travaux

4/ FINANCES : ACTUALISATION DES INDEMNITÉS DU MAIRE, DES ADJOINTS ET DES CONSEILLERS DÉLÉGUÉS, REMBOURSEMENT DES FRAIS, DEMANDE DE SUBVENTION POUR TRAVAUX DE VOIRIE

4-1/ Actualisation des indemnités du Maire, des Adjointes et des conseillers délégués

Délibération : Martine COUET ne participe pas au vote.

Monsieur le Premier Adjoint informe le Conseil municipal que depuis le 1^{er} janvier 2017, dans le cadre de la réforme initiée par le Gouvernement autour du protocole Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (PPCR) entériné par le décret n°2017-85 du 26 janvier 2017, le montant des indemnités a évolué par l'augmentation de l'indice terminal (de 1015 à 1022).

De fait, la délibération n° DE38-28032014 (indemnités de fonction du maire et des adjoints) n'est plus valable.

Pour que le montant de l'indemnité de fonction du Maire reste inchangé, il convient de revoir le taux en pourcentage :

Taux en pourcentage de l'indice brut terminal de la fonction publique, conformément au barème fixé par les articles L.2123-23 et L.2123-24 du code général des collectivités territoriales :

- **Maire : 40,66%**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **VALIDE** le taux de **40,66%**,
- **ABROGE** la délibération n° DE38-28032014.

Délibération : Claude JOUSSE ne participe pas au vote

Madame le Maire informe le Conseil municipal que depuis le 1^{er} janvier 2017, dans le cadre de la réforme initiée par le Gouvernement autour du protocole Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (PPCR) entériné par le décret n°2017-85 du 26 janvier 2017, le montant des indemnités a évolué par l'augmentation de l'indice terminal (de 1015 à 1022).

De fait, la délibération n° DE38-28032014 (indemnités de fonction du maire et des adjoints) n'est plus valable.

Pour que le montant de l'indemnité de fonction du Premier Adjoint reste inchangé, il convient de revoir le taux en pourcentage :

Taux en pourcentage de l'indice brut terminal de la fonction publique, conformément au barème fixé par les articles L.2123-23 et L.2123-24 du code général des collectivités territoriales :

- **Premier Adjoint : 12,24%**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **VALIDE** le taux de **12,24%**,
- **ABROGE** la délibération n° DE38-28032014.

Délibération : Sylvie LE DRÉAU ne participe pas au vote.

Madame le Maire informe le Conseil municipal que depuis le 1^{er} janvier 2017, dans le cadre de la réforme initiée par le Gouvernement autour du protocole Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (PPCR) entériné par le décret n°2017-85 du 26 janvier 2017, le montant des indemnités a évolué par l'augmentation de l'indice terminal (de 1015 à 1022).

De fait, la délibération n° DE38-28032014 (indemnités de fonction du maire et des adjoints) n'est plus valable.

Pour que le montant de l'indemnité de fonction du Deuxième Adjoint reste inchangé, il convient de revoir le taux en pourcentage :

Taux en pourcentage de l'indice brut terminal de la fonction publique, conformément au barème fixé par les articles L.2123-23 et L.2123-24 du code général des collectivités territoriales :

- **Deuxième Adjoint : 12,24%**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **VALIDE** le taux de **12,24%**,
- **ABROGE** la délibération n° DE38-28032014.

Délibération : Eric PANCHEVRE ne participe pas au vote.

Madame le Maire informe le Conseil municipal que depuis le 1^{er} janvier 2017, dans le cadre de la réforme initiée par le Gouvernement autour du protocole Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (PPCR) entériné par le décret n°2017-85 du 26 janvier 2017, le montant des indemnités a évolué par l'augmentation de l'indice terminal (de 1015 à 1022).

De fait, la délibération n° DE68a-04102016 (indemnités de fonction de conseiller municipal titulaire d'une délégation) n'est plus valable.

Pour que le montant de l'indemnité de fonction de Conseiller municipal titulaire d'une délégation reste inchangé, il convient de revoir le taux en pourcentage :

Taux en pourcentage de l'indice brut terminal de la fonction publique, conformément au barème fixé par les articles L.2123-23 et L.2123-24 du code général des collectivités territoriales :

- **Conseiller municipal délégué aux bâtiments : 5,86%**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **VALIDE** le taux de **5,86%**,
- **ABROGE** la délibération n° DE68a-04102016.

Délibération : Dominique COLIN ne participe pas au vote.

Madame le Maire informe le Conseil municipal que depuis le 1^{er} janvier 2017, dans le cadre de la réforme initiée par le Gouvernement autour du protocole Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (PPCR) entériné par le décret n°2017-85 du 26 janvier 2017, le montant des indemnités a évolué par l'augmentation de l'indice terminal (de 1015 à 1022).

De fait, la délibération n° DE68a-04102016 (indemnités de fonction de conseiller municipal titulaire d'une délégation) n'est plus valable.

Pour que le montant de l'indemnité de fonction de Conseiller municipal titulaire d'une délégation reste inchangé, il convient de revoir le taux en pourcentage :

Taux en pourcentage de l'indice brut terminal de la fonction publique, conformément au barème fixé par les articles L.2123-23 et L.2123-24 du code général des collectivités territoriales :

- **Conseiller municipal délégué aux aménagements en agglomération : 5,86%**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **VALIDE** le taux de **5,86%**,
- **ABROGE** la délibération n° DE68a-04102016.

4-2/ Remboursement de frais

Délibération :

Madame le Maire informe le Conseil municipal que Madame GAUDEMER, enseignante à l'école des Vallées, a fait l'acquisition de film de protection solaire à poser sur les vitres de la classe qu'elle occupe. Le montant de cet achat chez BRUNEAU s'élève à **154,86€**.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à procéder au remboursement de cette somme.

4-3/ Demande de subvention pour travaux de voirie

Délibération :

Madame le Maire informe le Conseil municipal que les travaux d'aménagement des trottoirs rue de l'Etoile pourraient être en partie subventionnés au titre de la dotation du produit des amendes de police.

Le montant des travaux a été estimé à 10 385€ HT et la dépense sera inscrite au budget primitif 2017.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** de solliciter une aide au titre de la dotation du produit des amendes de police,
- **S'ENGAGE** à commencer l'exécution de l'opération au plus tard en 2018.

5/ PERSONNEL COMMUNAL : DEMANDE DE TRAVAIL A TEMPS PARTIEL

Délibération :

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal la délibération du 5 juillet 2016 prolongeant un temps partiel de droit pour raisons familiales d'un agent à 60% jusqu'au 28 février 2017.

L'agent a demandé la modification de son temps partiel à hauteur de 80% à compter de mars 2017 jusqu'au 28 février 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte la demande de modification.

6/ COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS COMMUNALES ET COMMUNAUTAIRES

6-1/ Commission Aménagement: Rapporteur Dominique COLIN

✓ L'installation d'un portail pour fermer l'accès aux bâtiments adjacents à la Maison d'assistantes maternelles sera évoquée lors du prochain conseil municipal. Une décoration ludique sera aménagée dans les parterres devant la MAM (par exemple, un arc-en-ciel en fleurs...).

✓ Les travaux de marquage au sol prévus l'an dernier ne seront pas programmés cette année. Ils seront intégrés aux travaux d'aménagement du bourg.

✓ Des saules crevettes seront plantés dans les parterres rue de la Gare. Eric PANCHEVRE souhaiterait que des fleurs soient également plantées au pied des panneaux d'entrée en agglomération.

✓ La Commune va une nouvelle fois participer au concours des Villes et villages étoilés. Aujourd'hui, elle est titulaire du label 4 étoiles.

✓ Les travaux d'éclairage public impasse du Pré de la Croix vont bientôt débuter.

✓ Eric PANCHEVRE demande où en est la démarche pour le rond-point de Bel Air. Martine COUET répond que la pierre proposée par le paysagiste n'est pas une pierre locale, et de ce fait ne s'accorde pas avec le four à chanvre. Le plus-value pour le mur en pierres sèches est de 2 200€. Eric PANCHEVRE demande si la création d'un mur sur le rond-point est indispensable. Martine COUET estime que le projet, sans mur, a moins d'intérêt.

Dominique COLIN précise que l'un des deux murets carrés sera également décalé plus près du mur central pour coller au plus près des exigences du Conseil départemental.

6-2/ Commission Bâtiments : Rapporteur Eric PANCHEVRE

Les travaux de chauffage à l'école débuteront semaine 12. Un permis de feu devra être délivré.

A la mairie, le ballon d'eau chaude va être démonté pour pouvoir installer des étagères de rangement à la place. Un ballon d'eau chaude de 15L sera installé provisoirement dans les WC du rez-de-chaussée en attendant qu'ils soient refaits.

Martine COUET souhaiterait que l'étage soit également alimenté en eau chaude, car à terme, il pourrait devenir un espace repas pour le personnel. Un ballon d'eau chaude de 50L sera donc installé par les agents techniques.

Concernant la réfection du bureau du Maire, Eric PANCHEVRE est encore dans l'attente du devis de l'entreprise CAPELLE.

Enfin, une porte a été installée par les agents techniques sur la façade Est de l'atelier municipal.

6-3/ SIAEP Brains-Souigné : Rapporteur Claude JOUSSE

Le changement des compteurs est en cours sur tout le territoire du syndicat pour permettre la télérelève des consommations d'eau potable.

Dominique COLIN demande si les propriétaires ont le droit de refuser ce changement. Nicole GUYON répond par la négative.

Des petites surconsommations peuvent apparaître suite à ces changements car il s'avère que les nouveaux compteurs sont plus fiables que les anciens.

Les avantages de la télérelève : s'il y a une fuite d'eau, le consommateur est alerté immédiatement et la facture d'eau est calculée à la consommation réelle.

Une convention sera proposée par Véolia pour installer des récepteurs sur les candélabres de la Commune. Les ondes radio sont de faible portée (1 à 2 sec/24h) et sont moins puissantes, apparemment, que celles du SIDERM.

D'ici fin 2017, tout le territoire du syndicat sera passé en télérelève.

6-4/ Commission Manifestations : Rapporteur Sylvie LE DRÉAU

La commission travaille actuellement sur le rallye patrimoine avec l'Association culturelle cantonale, le Banquet du 8 Mai et l'organisation d'un spectacle.

6-5 Commission communautaire Economie-emploi : Rapporteur Sylvie LE DRÉAU

Les propositions budgétaires pour 2017 ont été revues à la hausse. Une subvention de 0,30€/habitant (environ 8 000€) sera versée à Initiative Sarthe, association œuvrant pour l'accompagnement à l'installation de nouvelles entreprises. Cette association sera présentée lors de la prochaine commission communautaire.

6-6 Commission Communication : Eric PANCHEVRE

Le site Internet a été mis à jour. Lors de la réunion du 23 février avec les associations, une actualisation de leurs infos a été demandée.

Martine COUET souhaiterait que la pétition qui circule contre les nouveaux horaires du TER soit mise en ligne.

7/ QUESTIONS DIVERSES

CARNAVAL : Eric PANCHEVRE demande si la mairie a des informations sur l'organisation du Carnaval de l'école. La mairie n'a pas d'informations.

GARE : Le 11 mars, une réunion est organisée avec le comité de pilotage pour les travaux de réhabilitation de la gare.

DÉCLARATION D'INTENTION D'ALIÉNER : Parcelles cadastrées AC 35p et AB 137. **Pas de préemption.**

La séance est levée à 23h45.

Hélène BARRÉ	Excusée	Nicole GUYON	
Dominique COLIN		Claude JOUSSE	
Christelle CORVAISIER	Excusée	Sylvie LE DRÉAU	
Martine COUET		Valérie MUSSARD	Excusée
Sandrine DEMAYA	Excusée	Cyrille OLLIVIER	Excusé
Lydia DESBOIS		Eric PANCHEVRE	
Miguel FIMIEZ	Absent		